



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
17 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Quatrième session
Genève, 26-30 novembre 2012
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement sur sa quatrième session;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation sur sa quatrième session;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa quatrième session;
 - b) Rapports du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions.
4. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. L'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a établi la Commission de l'investissement, des

entreprises et du développement. Le paragraphe 202 dispose que «La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement reprendra le mandat de l'ancienne Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et sera aussi chargée des questions relatives aux entreprises et aux TIC dont s'occupait l'ancienne Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.».

2. Le paragraphe 203 de l'Accord d'Accra dispose que «Les résultats des sessions des commissions seront des conclusions concertées découlant des discussions et des recommandations adressées au secrétariat adoptées pendant la durée de la session. Ces conclusions et ces recommandations devraient être ciblées et brèves, se rattacher directement à l'ordre du jour de la session et apporter une contribution au volet recherche et analyse ainsi qu'au volet coopération technique.».

3. Le paragraphe 206 de l'Accord d'Accra précise aussi que «Les travaux des commissions s'appuieront sur les éléments suivants: documentation de fond établie par le secrétariat, offrant le point de vue du secrétariat et proposant des recommandations s'appuyant sur ses travaux de recherche et d'analyse; rapports des réunions d'experts; contributions du Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement, de la société civile et du secteur privé; et rapports d'activité du secrétariat.».

Point 1

Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, 1 président, 5 vice-présidents et 1 rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de 7 membres, à savoir 4 membres présentés conjointement par les listes A et C, 2 membres par la liste B et 1 membre par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

5. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa quatrième session sera constitué comme suit: président – liste A (Asie); rapporteur – liste B; vice-présidents – 3 pour les listes A et C, 1 pour la liste B et 1 pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. La quatrième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement se tiendra du 26 au 30 novembre 2012. L'ordre du jour de la Commission a été établi conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra.

7. En ce qui concerne l'organisation des travaux de la session, la session pourra durer jusqu'à cinq jours, dont un jour consacré à des consultations informelles. Le premier jour sera consacré à l'examen des rapports de réunions d'experts et de plans de travail. Le dernier jour de sa session, après une interruption d'une journée, la Commission examinera les questions institutionnelles inscrites à son ordre du jour et adoptera un texte final concerté.

Documentation

TD/B/C.II/16

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3**Rapports des réunions d'experts**

8. La Commission sera saisie: a) des rapports des réunions d'experts pluriannuelles; et b) des rapports du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles

9. La Commission examinera les rapports de trois réunions d'experts pluriannuelles: i) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement sur sa quatrième session; ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation sur sa quatrième session; et iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa quatrième session.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.3/12

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement sur sa quatrième session

TD/B/C.II/MEM.1/13

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation sur sa quatrième session

TD/B/C.II/MEM.2/12

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa quatrième session

b) Rapports du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions

10. La Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-huitième session, qui traitait d'un cadre de renforcement des capacités pour la publication de rapports de qualité par les entreprises, ainsi que de thèmes tels que la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise, et la comptabilité et l'information environnementales (en particulier la publication d'informations en rapport avec les changements climatiques). Le Président du Groupe de travail intergouvernemental présentera le rapport, en indiquant les progrès accomplis sur ces questions et les orientations du futur programme de travail. La Commission devrait approuver le rapport du Groupe.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/64

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-huitième session

11. Un rapport sera également établi sur la vingt-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (30 octobre-2 novembre 2012), essentiellement consacrée au rôle des arrangements réglementaires et institutionnels en vigueur pour une mise en œuvre cohérente et le respect des normes et des codes internationaux applicables à la publication d'informations par les entreprises. Un rapport oral sera présenté à la Commission.

Point 4

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

12. Le secrétariat rendra compte des progrès accomplis en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises et le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique présenteront un rapport sur les progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission.

Documentation

TD/B/C.II/CRP.4 Update on the implementation of the UNCTAD mandate in the area of investment and enterprise

TD/B/C.II/17 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la science, la technologie et l'innovation, ainsi que sur les technologies de l'information et de la communication

Point 5

Questions diverses

13. La Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa cinquième session.

Point 6

Adoption du Rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

14. Le rapport de la Commission sur sa quatrième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
